

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire,

Présents : André HABERLI, Patricia AUBERTHIER, Alain BELLINA, Christine BOUCHER, Georges DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Bernadette GENDRA, Claire-Lise GUILLON, Marielle PAILLARD, Patricia PILLON, Mario ZAFFINO.

Absents : Martine CARMINATI.

Invitée : Sabine LAURENCIN, Laurence BARESI.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2008

Secrétaire de séance : Bernadette GENDRA.

Bernadette GENDRA accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2008 :

Rectification de vote : Marielle PAILLARD demande que l'on note qu'elle n'a pas pris part au vote des délibérations qui concernaient la bibliothèque. La demande est acceptée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2007

André HABERLI fait le rapport suivant.

I- En section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	Prévu	Réalisé	Intitulé	Prévu	Réalisé
011 Charges générales	278 950,00	236 113,41	70 Produits	24 600,00	24 660,12
012 Charges de personnel	260 037,00	252 411,33	73 Impôts et taxes	399 287,00	445 746,83
65 Autres charges	94 337,55	92 065,38	74 Dotations et participations	349 233,00	384 865,32
66 Charges financières	60 000,00	59 625,06	75 Autres produits de gestion courante	21 000,00	24 209,56
67 Charges exceptionnelles	600,00	0,00	76 Produits financiers	3 020,00	1 668,91
68 Dotation aux amortissements	6 645,00	6 645,00	77 Produits exceptionnels	1 010,00	7 839,93
			013 Atténuation de charges		
Sous total	700 569,55	646 860,18	Sous total	798 150,00	888 990,67
022 Dépenses imprévues	17 872,09				
023 Virement section investissement	190 000,00		002 Excédent 2006 reporté	110 291,64	110 291,64
TOTAL	908 441,64	646 860,18	TOTAL	908 441,64	999 282,31

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement = 352 422.13 €

A) En dépenses

Nous avons prévu 908 441.64 € de dépenses. Nous avons réalisé 646 860.18 €.

Les charges à caractère général ont représenté 37% des dépenses de fonctionnement et les charges de personnel 39%. Les charges financières (intérêts de la dette) ont représenté 9% des dépenses de fonctionnement.

B) En recettes

Nous avons prévu 908 441.64 € de recettes. Nous avons réalisé 999 282.31 €.

Les impôts et taxes ont représentés 50% des recettes réelles (recettes hors excédent 2006) de la section de fonctionnement et les dotations de l'Etat 43%.

La compensation franco-genevoise s'est élevée à 180 787.36 € en 2007 (contre 200 766.32 en 2006).

La section de fonctionnement dégage un **excédent de 352 422.13 €**.

Les crédits de fonctionnement non consommés se montent à 71 581.46 €. En recettes, nous avons encaissé 90 840.67 € de plus par rapport à nos estimations initiales.

Ce résultat s'explique notamment par les éléments suivants :

- une anticipation pessimiste du montant des charges à caractère général au niveau de l'élaboration du budget afin de se conserver des marges de manœuvre pour faire face aux imprévus,
- des recettes plus importantes que ce à quoi nous nous attendions (notamment au niveau fiscal),
- la non consommation des crédits inscrits en « Dépenses imprévues ».

II- En section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	Prévu	Réalisé	Intitulé	Prévu	Réalisé
16 Remboursement emprunt	235 800,00	234 333,86	10 FCTVA + TLE	170 000,00	170 530,00
			16 Emprunts et dettes assimilées	279 765,00	
			28 Amortissement	6645,00	6645,00
DETAILS PAR OPERATIONS					
202 PLU	7 124,48	5 546,76	13-000 Subv investissement (PLU)	8 800,00	5 610,00
205 Achat logiciels	2 850,00	0,00	024 Produit cession immob	130 000,00	0,00
Sous total 20	9 974,48	5 546,76			
21 Immobilisations corporelles	16 400,00	10 984,24			
21-315 Réserves foncière	360 000,00	0,00			
21-334 SIEA - EP Rue mairie	48 430,98	48 430,98	13-334 Subvention SIEA EP rue Mairie	40 932,90	40 932,90
21-335 Fontanettes - éclairage pub	10 000,00	0,00			
21-346 Château - éclairage public	87 500,00	0,00	13-346 Subv éclairage public Château	62 120,00	0,00
21-041 Réseaux électrification	52 297,81	52 297,81	23-041 Avances sur commandes d'immobilisation	52 297,81	52 297,81
Sous total 21	574 628,79	111 713,03			
23-000 Non individualisé	85 800,00	4 442,66			
23-332 Bibliothèque	60 000,00	124,58			
23-337 Eglise - Chaufferie	50 000,00	49 844,40	26-000 Convention chaufferie église	10 000,00	0,00
23-350 Aménag. - sécurité des rues	133 400,00	0,00	13-350 Subv amendes de police	10 000,00	0,00
23-352 Voirie et chemins	5 000,00	0,00	13-352 Subv chemin du barrage	1 004,26	802,00
23-358 EVSSC	171 207,47	125 056,19	13-358 Subvention EVSSC	7 500,00	7 500,00
23-359 Maison de la Treille	3 000,00	0,00			
23-360 Route de Mucelle EP	1 000,00	0,00			
Sous total 23	509 407,47	179 467,83			
			1068 Excédent SF capitalisé 2007	250 000,00	250 000,00
020 Dépenses imprévues	45 424,27		001 Excédent investissement reporté	156 170,04	156 170,05
			021 Virement de la section de fonctionnement	190 000,00	
TOTAL	1 375 235,01	531 061,48	TOTAL	1 375 235,01	690 487,76

Résultat SI	159 426,27
-------------	-------------------

A) En dépenses

Nous avons prévu 1 375 235.01 € de dépenses d'investissement, dont 235 800 € affectés au remboursement des emprunts. Nous avons effectivement dépensé 531 061.48 €, dont 234 333.86 € de remboursement d'emprunt.

Le remboursement a concerné les emprunts à long terme du groupe scolaire et du bâtiment sportif, ainsi que l'avance de FCTVA que nous avait consentie le Crédit agricole pour 170 000€.

B) En recettes

En recette, nous avons inscrit 1 375 235.01 € et nous avons effectivement encaissé 690 487.76 €.

Ces recettes sont notamment constituées :

- du Fonds de compensation de la TVA et de la taxe locale d'équipement pour 170 530 €,
- de d'excédent de fonctionnement capitalisé et affecté à la section d'investissement pour 250 000 €,
- du report de l'excédent d'investissement de l'exercice 2006 pour 156 170.05 €.
- Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2007.

C) Principales opérations

Nos principales opérations d'investissement ont été les suivantes :

- remplacement de la chaudière de l'église pour 49 844.40 €,
- travaux pour l'espace Sanfely, pour 125 056.19 €, avec le reliquat de la subvention du district de Football pour 7 500 € ;
- régularisation des écritures avec le SIEA pour des travaux d'électrification pour 52 297.81 € (opérations d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes)
- travaux d'éclairage public de la rue de la mairie, pour 48 430.98 €, et encaissement de la subvention de 40 932.92 €.
- PLU pour 5 546.76 €, et encaissement de la subvention du conseil général pour 5 610.00 €.

La section d'investissement présente un **excédent de 159 426.27 €**, qui sera intégralement reporté à la section d'investissement du budget 2008.

Les écarts correspondent notamment à des crédits :

- visant à créer des « réserves » en vue d'acquisitions foncières qui seront consommées le moment venu (350 000€)*,
- pour travaux d'enfouissement des réseaux qui n'ont pu être consommés en raison de l'annulation des marchés du SIEA et donc de retard pris dans l'exécution des travaux (97 500)*,
- d'aménagement et de mise en sécurité des rues non consommés en raison des retards de la DDE quant au schéma de circulation (133 400)*,
- d'investissements provisionnés en vue de travaux décidés mais non exécutés (bibliothèque 60 000 € ; voirie 6 000 €, maison de la treille 3 000 €)*,
- crédits « non-individualisés », 75 000 € avaient été inscrits pour la Station d'épuration*,
- non consommation des crédits inscrits en dépenses imprévues (45 424,27 €),
- non consommés au titre de l'espace Sanfely, pour lequel 1) toutes les factures n'ont pas encore été réglées (36 000 €) et 2) nous avons inscrit une provision pour le Skate Park (10 000 €).

* ces crédits sont réinscrits voire abondés en 2008.

André HABERLI quitte la salle.

Bernadette GENDRA propose que le Conseil municipal passe au vote.
Le compte administratif 2007 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire réintègre la séance.

Affectation du résultat

André HABERLI rappelle qu'en 2007 le résultat de la section de fonctionnement a été de 352 422.13 €.

Sur ces 352 422.13 €, il propose :

- de reporter 142 422.13 € à la section de fonctionnement du budget 2008,
- et d'affecter 210 000.00 € à la section d'investissement du budget 2008.

Il précise également que nous reportons également à la section d'investissement 2008, le résultat excédentaire de la section d'investissement 2007 pour 159 426.27 €.

Il propose de passer au vote : l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

Compte de gestion 2007

Bernadette GENDRA explique qu'il y a une parfaite concordance entre le compte administratif et le compte de gestion 2007.
Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2007 à l'unanimité.

Taux des 4 contributions directes pour 2008

André HABERLI rappelle les taux des contributions directes votés en 2007 :

- 7.18% pour la taxe d'habitation,
- 8.71% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 33.59% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- 21.71% pour la taxe professionnelle.

Il propose qu'ils soient maintenus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Budget primitif 2008

André HABERLI fait le rapport suivant.

I- En section de fonctionnement

Il est équilibré en dépenses et en recettes et se monte à 963 413.13 €.

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Euros	Intitulé	Euros
011 Charges générales	290 800,00	70 Produits	24 600,00
012 Charges de personnel	270 800,00	73 Impôts et taxes	428 700,00
65 Autres charges	62 640,00	74 Dotations et participations	341 691,00
66 Charges financières	52 500,00	75 Autres produits de gestion courante	22 000,00
67 Charges exceptionnelles	600,00	76 Produits financiers	3 000,00
68 Dotation aux amortissements	6 645,00	77 Produits exceptionnels	1 000,00
68 Provision risques contentieux	74 000,00		
Sous total	757 985,00	Sous total	820 991,00
022 Dépenses imprévues	55 428,13		
023 Virement à la section d'investissement	150 000,00	002 Excédent reporté 2007	142 422,13
TOTAL	963 413,13	TOTAL	963 413,13

A) En dépenses

Les charges à caractère général représenteraient 38% des dépenses réelles de fonctionnement et les charges de personnel 36%. Les charges financières (remboursement des intérêts de la dette) représenteront 7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Subventions

Concernant les subventions aux associations, nous avons prévu une enveloppe de 33 000 €. La majeure partie de cette enveloppe n'est pas répartie. 4 subventions ont cependant été inscrites, car elles correspondent à des obligations contractuelles ou morales de la commune envers ses partenaires :

- subvention au Sou des Ecoles pour le paiement de la piscine des enfants : 3400 € ;
- subvention à Point Virgule pour l'achat de livres et pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale (obligation née du contrat approuvé par le conseil municipal du 10 janvier 2008) : 1600 € ;
- subvention à l'office de tourisme de Collonges, correspondant au montant de la taxe de séjour perçue par la commune en 2007 : 1180 € ;
- subvention au fonds de solidarité logement : 322 € (adhésion de la commune suite à une délibération du conseil municipal du 3 octobre 2005).

Les autres subventions pourront être réparties par le nouveau conseil municipal par simple délibération.

Provisions pour risques

D'autre part eu égard aux divers contentieux en cours, nous avons constitué une provision pour risque qui se monte à 74 000€. Elle correspond à l'ensemble des sommes auxquelles la commune risque d'être condamnée du fait de ces contentieux (contentieux De Giorgi et contentieux PLU). Cette provision est dite semi-budgétaire car elle ne constitue qu'une dépense de fonctionnement, mais pas une recette d'investissement.

Dépenses imprévues

Nous conservons 55 428.13 € en dépenses imprévues. Elles comprennent les éventuelles indemnités des élus qui pourraient être mises en place par le nouveau conseil municipal.

Virement à la section d'investissement

Il se monte à **150 000 €**.

B) En recettes

Impôts et taxes

Le produit des impositions représenterait 52 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les taux des contributions directes ont été maintenus.

A ce jour nous n'avons pas reçu la notification des bases d'imposition pour 2008, nous avons donc dû réaliser une évaluation. Nous avons évalué le produit des contributions directes à 395 000 € (à titre indicatif nous avons perçu 398 305 € en 2007).

Dotations de l'Etat et compensation franco-genevoise

Leur augmentation est inférieure à l'inflation.

Nous conservons une estimation prudente de la compensation franco-genevoise à 160 000 € étant dans l'impossibilité de l'évaluer avec précision.

La section de fonctionnement du budget primitif 2008 est approuvée à l'unanimité

II- Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes et se monte à 1 106 686.27 €.

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Euros	Intitulé	Euros
16 Remboursement emprunt	68 000,00	10 FCTVA + TLE	181 000,00
165 Remb caution appartements	1 400,00	024 Produit des cessions d'immobilisation	135 000,00
		165 Dépôts et cautionnements reçus	179 765,00
		28 Amortissement matériel de voirie	6 645,00
DETAIL PAR OPERATIONS			
205 Logiciels	1 500,00		
Sous total 20	1 500,00		
21 Achat mobilier (mairie, biblio, école, cantine)	3 000,00		
21 Informatique mairie	5 000,00		
21 Guirlandes Noël	5 000,00		
21 Panneau info turbine	1 000,00		
21 Matériel de voirie (provision)	6 000,00		
21538 SIEA Rue de la Mairie et des Ecoles	5 800,00	13 Subvention SIEA rue Ecole et Mairie	4 885,00
21538 SIEA Mise en valeur turbine	1 500,00	13 Subvention SIEA mise en valeur turbine	1 100,00
Sous total 21	27 300,00		
23 Convention STEP (CCPG)	60 000,00		
Sous total 23	60 000,00		
Opérations		Opérations	
2111-315 Réserve foncière	450 000,00		
2315-330 Bibliothèque	80 000,00		
2315-361 Groise : réhabilitation des berges	10 000,00	1313-361 Subvention Groise	1 000,00
2315-359 Etude Maison Treille	1 000,00		
2315-352 Voiries et chemins	5 000,00	26 Convention AAP (chaufferie église)	10 000,00
Sécurité et aménagement			
2315-350 Sécurité des rues	203 400,00		
21538-346 Rue du Château	39 000,00	13-346 Subvention SIEA Rue du Château	23 685,00
21538-334 Rue des Fontanettes	76 200,00	13-334 Subvention SIEA Rue des Fontanettes	44 180,00
21538-360 EP Rue Mucelle	1 000,00		
21538-362 EP Rue St Maurice	1 000,00		
Espace Sanfely - Bâtiment sportif			
2315-358 Tranche 2007	59 475,00		
Sous total opérations	926 075,00		

	SOUS TOTAL	1 084 275,00		
			001 Excédent investissement reporté 2007	159 426,27
			021 Virement section fonctionnement	150 000,00
020 Dépenses imprévues		22 411,27	1068 Excédent fonctionnement capitalisé 2007	210 000,00
	TOTAL	1 106 686,27	TOTAL	1 106 686,27

A) En dépenses

Remboursement des emprunts

Le capital des emprunts à rembourser est de 68 000 € (emprunts du groupe scolaire et de l'espace Sanfely).
Bernadette GENDRA précise que la dette par habitant se monte à 990.24 € (pour une population de 1103 habitants).

Réserves foncières

Le poste « Réserve foncière » a été réapprovisionné et se monte désormais à 450 000 €.

Matériel de voirie

Nous constituons progressivement une provision pour le renouvellement du matériel de voirie lorsqu'il sera devenu obsolète.
Elle se monte actuellement à 6 000 €

Dépenses imprévues

Nous conservons 22 411.27 € en dépenses imprévues.

B) En recettes

Nous estimons à 181 000 € les recettes provenant de fonds de compensation de la TVA et de la taxe locale d'équipement.
La cession de la maison Maudon à la Sollar, réalisée en février 2008, nous rapportera 130 000 €, et celle du matériel des pompiers à la commune de Pougny, 5 000 €.

C) Principales opérations

Nous avons budgété certaines opérations, soit parce qu'elles correspondent à des engagements déjà pris auprès de nos partenaires, soit pour mémoire.

1) Opérations correspondant à des engagements de la commune

- **Station d'épuration de Challex** : les travaux doivent commencer au printemps 2008. Une convention de fonds de concours est en cours de conclusion avec la Communauté de communes du Pays de Gex : la commune devra verser à celle-ci une somme d'environ 120 000 €, correspondant au surdimensionnement de la station pour le traitement des eaux pluviales. Nous pourrions cependant étaler ce versement sur deux exercices. C'est pourquoi seulement 60 000 € ont été prévus au budget 2008.

- **Enfouissement des réseaux de la rue du Château** : les travaux ont été effectués en 2007, et seront achevés d'ici quelques jours. Le paiement devrait intervenir au cours de 2008. Les sommes inscrites correspondent au financement des travaux de génie civil de télécommunication et d'éclairage public (la partie électrification est intégralement prise en charge par le SIEA et ne transite pas par le budget communal) : 39 000 € en dépenses et 23 685 € en recettes (subvention du SIEA et du Conseil général).

- **Enfouissement des réseaux de la rue des Fontanettes et du chemin de Champ Journet** : les travaux sont en cours et devraient durer environ 3 mois. Nous avons inscrit 76 200 € en dépenses et 44 180 € en recettes.

- **Enfouissement des réseaux de la rue Saint Maurice** : des travaux devraient avoir lieu sur tout ou partie de la rue. La proposition définitive du SIEA devrait parvenir à la commune dans les prochains mois.

- **Espace Sanfely** : Novade (ex-SEDA) conserve encore 39 475 € dans ses comptes. D'autre part nous inscrivons une provision de 20 000 € pour l'extension éventuelle du skate park (10 000 € inscrits en 2007, auxquels s'ajoutent 10 000 € inscrits en 2008).

2) Opérations inscrites pour mémoire

- **Aménagement de sécurité des rues** : la commune a lancé en 2006 et 2007 une étude en vue d'améliorer la sécurité de la circulation dans le village. Une somme de 203 400 € est inscrite (elle comprend les 3 400 € d'honoraires de la DDE pour l'étude fournie).

Trois secteurs prioritaires ont été identifiés et validés par le conseil municipal (séance du 18 12 2008):

Le secteur de l'école : réaménagement global de la rue des Ecoles et des accès au groupe scolaire compte tenu de la densification du secteur et mise en sécurité de la liaison piétonne entre l'école et le restaurant scolaire (Cyclamens),

La rue du Château, la rue des Fontanettes et la rue de Champ Novaz, dont la configuration, le trafic et la vitesse imposent des aménagements, la mise en valeur des fontaines pouvant servir à améliorer la sécurité. L'opération sur ces trois rues comportera une réflexion d'ensemble (voies de circulation, itinéraires piétonniers, espaces verts), avec le concours du CAUE. En outre, le carrefour rue du Château – route de La Plaine fera l'objet d'un aménagement destiné à réduire la vitesse et à sécuriser le passage piétons ,

Le carrefour entre la route de la Plaine et la rue des Prairies, où compte tenu des projets d'urbanisation (notamment la Résidence hôtelière) dans ce secteur, l'amélioration de la sécurité de ce carrefour est indispensable.

D'autre part, le marquage au sol des rues devrait être revu dans son ensemble.

Ces opérations ne constituent qu'une partie des travaux prévus par le plan d'aménagements routiers.

- **Bibliothèque** : une réflexion a été engagée pour l'installation de la bibliothèque au rez-de-chaussée du bâtiment de la Poste, ce qui impliquerait un agrandissement de celui-ci. Une somme de 80 000 € a été inscrite en vue de poursuivre ce projet.

Le CAUE apportera son concours aux études de faisabilité et à la préparation des appels d'offres, dans le cadre de la convention de mission globale renouvelée ce jour, et qui se substitue à deux autres conventions spécifiques.

Acquisitions foncières : en 2008 la commune devra au minimum acquérir le terrain réservé au PLU, rue du Jura. Un fonds de concours de la SOPARIM est prévu (40 000 €).

Georges DALLEMAGNE précise que les acquisitions foncières liées au PLU et à réaliser sont importantes et que l'acquisition de la rue du Jura n'en constitue qu'une petite partie.

A noter que l'Etablissement foncier de l'Ain (= EPFL) a acquis pour le compte de la commune les parcelles de Champ Journet, à charge pour la commune de le rembourser dans 4 ans ou de trouver un opérateur en logement social pour une acquisition directe (790 000 €). Ces deux opérations ne représentent qu'une partie des réservations foncières.

- **Schéma directeur des eaux pluviales** : un programme de travaux à hauteur de 400 000 € est prévu (bassins de rétention, consolidation des fossés). Georges DALLEMAGNE souligne qu'aucun crédit n'a été inscrit au budget primitif 2008 pour la réalisation de ces travaux.

La section d'investissement du budget primitif 2008 est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°008-2008

Objet : Approbation de la convention de mandat à conclure entre la commune (mandante) et le SIEA (mandataire) pour la réalisation de travaux de génie civil de télécommunication pour la rue des Fontanettes et le chemin de Champ Journet.

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'opération de mise en esthétisme de la rue des Fontanettes et du chemin de Champ Journet (enfouissement des lignes électriques, éclairage public), le SIEA propose d'assurer, sous convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil de télécommunication.

A titre indicatif, le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux TTC	37 000.00 €	Subvention du SIEA	11 100.00 €
		Somme restant à la charge de la commune	25 900.00 €
Montant des travaux TTC	37 000.00 €	Total des recettes	37 000.00 €

La mission du SIEA en tant que mandataire sera la suivante (article 5 de la convention de mandat) :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront étudiés et réalisés ;
- Gestion des marchés de maîtrise d'œuvre (versement de la rémunération du maître d'œuvre) ;
- Gestion des marchés de fournitures (versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs, réception des travaux) ;
- Gestion financière et comptable de l'opération ;
- Gestion administrative ;
- Actions en justice ;

Et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

Le Maire propose de confier au SIEA le mandat pour la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de mandat pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunication pour la rue des Fontanettes et le chemin de Champ Journet,
AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Débat : André HABERLI précise que malgré l'opposition des communes membres, le préfet devrait prononcer la dissolution du Syndicat d'électricité du Pays de Gex (SIEPG) dans les prochains mois. Les communes ont seulement réussi à obtenir un délai, d'environ 6 mois, pour organiser leurs relations avec le Syndicat d'électricité de l'Ain (SIEA). Elles ont demandé le maintien des conditions de fonctionnement de l'ex-SIEPG en faveur des communes du Pays de Gex, notamment pour la gestion des fonds libres.

Il souligne que la présence des élus au SIEA sera désormais essentielle.

Délibération n°009-2008

Objet : Approbation de la convention de fonds de concours entre la Communauté de Communes du Pays de Gex et la Commune de Challex pour la construction d'une station d'épuration

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, et notamment son alinéa V, relatif à l'organisation des fonds de concours,

Le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de Gex va construire une station d'épuration. Le montant des travaux est de 1 395 677.13 € HT. La majeure partie du réseau d'eaux usées étant en unitaire, la STEP a été dimensionnée pour traiter également les eaux pluviales. La Communauté de Communes a estimé à 115 950.00 € HT le coût du surdimensionnement des équipements pour le transfert et le traitement des eaux de ruissellement.

La Communauté de Communes va également prendre à sa charge la destruction de l'ancienne STEP.

La compétence eaux pluviales relevant de la Commune, le projet de convention a donc pour objet de déterminer les modalités de financement de la STEP.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce projet de convention de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de fonds de concours entre la Communauté de Communes du Pays de Gex et la Commune de Challex pour la construction d'une station d'épuration ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention ;

DEMANDE à bénéficier de toutes subventions auxquelles le projet pourrait être éligible.

Débat : Georges DALLEMAGNE explique que le lancement des travaux a été repoussé au printemps, en raison de la nature des sols, qui sont particulièrement humides, et des conditions météorologiques. Le coût total de l'opération a été estimé à 1 854 000 €. Le marché de travaux comprend une tranche conditionnelle pour le chaulage des déblais (coût d'environ 500 000 €), en vue de leur réutilisation immédiate sur le site. Il s'agit d'éviter au maximum le transit de camions dans le village. La mise en œuvre, ou non, de cette tranche conditionnelle dépendra du résultat d'études géologiques encore en cours. Quoi qu'il en soit, le montant de la participation de la commune n'en sera pas modifié, puisque celle-ci est seulement calculée par rapport à la tranche ferme. D'autre part, le programme des travaux inclut l'aménagement des déversoirs d'orage, ainsi que la démolition de l'ancienne station d'épuration et la remise en état du terrain.

Marielle PAILLARD demande si la commune pourrait prétendre à des subventions sur cette participation. André HABERLI répond que nous étudions encore la question avec la Communauté de Communes.

Délibération n°010-2008

Objet : Approbation d'une convention de partenariat à conclure entre la Maison de retraite les Cyclamens, la Commune de Challex et le CCAS de Challex

Monsieur le Maire explique que la Commune et la Maison de retraite les Cyclamens ont tissé de manière informelle, depuis de nombreuses années, de multiples partenariats. Pour leur conférer un caractère officiel et pérenne, nous nous sommes engagés dans la négociation d'une convention de partenariat.

Il s'agit d'une convention-cadre : les modalités spécifiques des différentes coopérations sont précisées soit en annexe soit dans des conventions spécifiques.

Après avoir lu le projet de convention, le Maire propose au Conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Maison de Retraite les Cyclamens et la Commune de Challex ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Débat : Claire-Lise GUILLON a l'impression que l'on soumet ce projet à la dernière minute au Conseil municipal. Cela lui semble un peu rapide. Elle demande si le nouveau conseil municipal devra à nouveau se prononcer sur cette convention. André

HABERLI explique qu'il s'agit ici de formaliser et de concrétiser des relations nouées progressivement depuis plusieurs années, sans que rien n'ait jamais été écrit. Il précise que le CCAS s'est déjà prononcé et a approuvé ce projet de convention.

Délibération n°011-2008

Objet : Approbation de la convention de mission d'accompagnement entre la Commune et le CAUE.

La commune a conclu avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de l'Ain deux conventions de mission d'accompagnement, l'une à vocation générale (assistance à notre demande sur tout type de projet où nous estimons avoir besoin des conseils d'un architecte) pour une durée de 6 ans et qui est arrivée à échéance, l'autre concernant spécifiquement l'aménagement du secteur bibliothèque - groupe scolaire pour une durée de 12 mois.

La Commune verse au CAUE une cotisation (adhésion) de 100 € (calculée en fonction de la population), puis chaque intervention est facturée à l'heure dans la limite d'une enveloppe définie par la convention.

Afin de simplifier nos relations avec le CAUE, notamment du point de vue de la facturation, nous souhaitons regrouper ces deux conventions en une seule, valable pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de mission d'accompagnement entre la commune et le CAUE ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Débat : Georges DALLEMAGNE explique que le CAUE assure une mission d'assistance et de conseil auprès de la commune. Il est également susceptible de réaliser des études de faisabilité pour nos projets, et de nous aider à rédiger des cahiers des charges en vue de la consultation de maître d'œuvre et/ou d'entreprises, ce qui pourrait éventuellement nous éviter une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il ajoute que la commune a beaucoup eu recours à ces services. Georges DALLEMAGNE a beaucoup apprécié et a été très intéressé par les interventions de Monsieur Sabbagh (architecte-conseil). Il tient à le remercier de sa présence et de ses conseils. Le maire associe le conseil municipal à ces remerciements.

Délibération n°012-2008

Objet : Cession des cartes postales à l'association Point Virgule.

La commune, en collaboration avec le Studio Grizzly, a conçu et fait reproduire 8 modèles de cartes postales (chacun en 300 exemplaires). Le coût de ce travail est de 956.80 €

Monsieur le Maire propose que nous cédions gratuitement ces cartes postales à l'association Point Virgule afin qu'elle puisse les mettre en vente à la bibliothèque municipale. L'association Point Virgule est libre de fixer le prix de vente des cartes. Elle pourra également en céder une partie, à titre onéreux, à des organismes (par exemple Office de tourisme) ou entreprises qui les mettront en vente. Les ressources provenant de ces ventes devront être affectées exclusivement au fonctionnement de la bibliothèque municipale.

La commune conservera une dotation de 20 exemplaires de chaque modèle de carte postale.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des votants (Marielle PAILLARD ne prend pas part au vote),

CEDE gratuitement à l'association Point Virgule, 280 exemplaires de chacun des 8 modèles de cartes postales ;

AUTORISE l'association à vendre ces cartes postales à un prix qu'elle déterminera librement ;

PRECISE que les recettes de cette vente devront être affectées exclusivement au fonctionnement de la bibliothèque municipale et qu'un état des ventes et des recettes sera communiqué annuellement à la commune.

Débat : Marielle PAILLARD précise que l'association Point Virgule n'a pas encore déterminé le prix de vente des cartes postales. Celui-ci sera fixé en fonction du prix de revient.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Bernadette GENDRA)

Bernadette GENDRA lit les mandats et les titres émis au cours des mois de janvier et février 2008.

Commission Personnel (A. HABERLI)

Julien TREVETTE a été nommé stagiaire de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} mars 2008.

Commission Bâtiment – Voirie – Environnement – Sécurité – Terrain de sport (P. DUMAREST)

Marielle PAILLARD demande si les abords de l'ancien local pétanque et du stade pourraient être nettoyés. Pierre DUMAREST répond que les employés le font en principe une fois par semaine.

Commission Urbanisme (A. HABERLI) : Compte rendu de la commission d'urbanisme du 26/02/2008

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0004 NEY	Modification de la toiture, création de 2 grandes jacobines (PLU zone UA)	Jacobines interdites par le PLU Avis défavorable
DP 08B0005 BEYER	Construction d'une véranda (PLU zone UB)	Avis favorable
Permis de construire		
PC 05J1010 GAY	Réitération de la demande suite au sursis à statuer (PLU zone UBc)	Le projet dépasse la SHON autorisée par le PLU. Avis défavorable
PC 07B1012 BAILLY	Construction de 8 logements collectifs (PLU zone UB)	Le projet a été modifié pour tenir compte des recommandations du GTOU. La hauteur du bâtiment par rapport au terrain naturel a été baissée de 1 m. Avis favorable
PC 08B0002 DULAC	Maison individuelle – LT le Chasselas Lot 3 (POS zone 1NA)	Demander que des échantillons de tuiles et d'enduits de façade soient soumis à la mairie avant mise en place. Les garde-corps de balcon devront être de couleur claire. Avis favorable
PC 08B0003 AUCIELLO	Construction d'un garage (annexe à l'habitation existante) (PLU zone UB)	Avis favorable
Certificats d'urbanisme		
CU 08B1001 BECK	CU informatif (PLU zone A et Nh)	Simple information
CU 08B2002 FAVRE	CU opérationnel - Projet Terrasse de Challex à Mucelle (PC déjà délivré) : souhaitent déplacer la voie sur la parcelle Favre voisine (PLU zone UA et UB)	La parcelle est dans sa majeure partie réservée pour la construction de logements sociaux. DDE émet un avis défavorable Avis défavorable
CU 08B1005 FAVRE	CU informatif - Projet Terrasse de Challex à Mucelle (PLU zone UA et UB)	Simple information
CU 08B2003 UIJTTEWAAL	CU opérationnel – Savoir si la parcelle peut être utilisée comme voie d'accès au terrain situé en contrebas (PLU zone UB)	Avis favorable
CU 08B1004 DURAND	CU informatif (PLU zone A et N)	Simple information
Divers		
Projet de résidence hôtelière et de logements sociaux	Chemin de Gaillardin (PLU zone UB)	Les permis de construire déposés au mois de mai sont toujours en cours d'instruction, les informations complémentaires demandées ne nous ont pas été envoyées. Nous allons rencontrer les promoteurs afin de faire le point sur le dossier et voir si ils seront en mesure de le régulariser.

Projet des Terrasses de Challex : Georges DALLEMAGNE et Sabine LAURENCIN ont reçu Monsieur Chevallaz, architecte et promoteur du projet. L'objet de la réunion était de faire le point sur la réalisation des 20 logements sociaux, suite au

désistement de l'opérateur initialement pressenti, la société 3F. L'architecte nous a informé qu'il y avait une erreur dans le dossier de permis de construire. La Surface hors œuvre nette déclarée et autorisée dans le permis de construire est inférieure à ce qui avait été dessiné sur les plans. Nous avons informé Monsieur Chevallaz, qu'il devrait déposer un nouveau dossier de permis de construire, comprenant au minimum 20 % de logements sociaux. D'autre part si la commune accepte que l'accès au projet se fasse par la parcelle « Favre » citée plus haut, nous devons avoir une contrepartie en terme de logements sociaux supplémentaires.

Projet de Résidence hôtelière : la DDE a fait des propositions de refus de permis de construire, en raison de quelques irrégularités. Georges DALLEMAGNE souhaite que nous concluions rapidement. Il se propose de classer les dossiers sans suite, puisque les demandes de pièces complémentaires sont restées sans réponses. Ce classement ne doit pas être interprété comme un refus du projet de résidence, qui apporterait une activité économique nouvelle dans la commune, mais bien comme un classement administratif en raison du caractère incomplet du dossier. Une rencontre avec le promoteur est prévue le 4 mars pour lui préciser les raisons et l'intérêt de la commune pour la réalisation de cette opération. Un courrier sera également envoyé dans ce sens. L'emplacement réservé pour la réalisation de quatre logements sociaux est bien entendu maintenu.

Commission Communication (G. DALLEMAGNE)

Cartes postales : elles ont été imprimées et livrées.

Restauration des archives : la restauration du cadastre de 1811 et de la lettre du curé de Challex au Pape avec la réponse de ce dernier est terminée. Les documents ont été numérisés, afin de rendre leur consultation plus aisée.

Commission Vie Associative (P. AUBERTHIER) :

Patricia AUBERTHIER remercie l'ensemble des élus, et plus particulièrement les membres de la Commission pour leur travail. Elle tient à remercier les associations pour leur participation à la vie de la commune.

Commission Affaires Scolaires (A. DOUDOU)

La commission Affaires scolaires s'est réunie une dernière fois le 21 février 2008 pour faire le bilan. Elle s'est posée la question « Que peut-on penser du travail effectué pendant le mandat ? ». En comparant la situation de 2001 avec celle de 2008, elle a établi l'état suivant.

1°) Au niveau de l'école

- la commission est resté fidèle à un principe : celui de la défense de l'école publique et communale, par des encouragements et des soutiens (musique à l'école, sortie piscine, éducation au respect de l'environnement, création artistique, classe de mer, ...), en assurant des missions spécifiques (suivi et contrôle des effectifs en lien avec l'Inspection, participation aux Conseils d'école), augmentation du budget (de 45.70 €/élève en 2001, à 70 €/élève en 2008). Dans ce dernier domaine, la gestion courante du budget a été confiée au directeur, ce qui lui donne une autonomie et une responsabilité appréciable. Cela a aussi permis d'instaurer une plus grande confiance et des relations de respect mutuel.
- La commission a également eu à cœur d'établir de bons rapports de communication, et a assumé une fonction de médiation chaque fois que cela a été nécessaire, possible et souhaitable : instauration du Pot d'accueil à la Rentrée, avec tous les partenaires de l'école, pour qu'ils se rencontrent et se respectent dans leur spécificité ; rencontre avec les associations, les parents d'élèves, gestion des conflits, des problèmes de comportement de certains enfants, des choix de certains parents...
- Elle a accompagné les besoins en matériels divers, en étant à l'écoute des besoins, mais aussi en restant vigilante pour que le matériel demeure adapté aux besoins réels.

En consultant certains comptes-rendus du début du mandat, la commission a été satisfaite de constater que les relations se sont améliorées, et ce malgré les échecs (baisse des effectifs, fermeture d'une classe, absence d'aménagement de l'entrée de l'école,...), qui furent tous péniblement ressentis.

La Commission veut souligner, pour passer le relais à ses successeurs, qu'il faut toujours garder en mémoire que l'école et la commune ont un intérêt commun, celui d'avoir des enfants bien éduqués, instruits, et capables de s'insérer au mieux dans la vie sociale.

2°) Au niveau de l'Accueil périscolaire

La structure a atteint le maximum de ses possibilités : la garderie ne peut accueillir que 10 enfants compte tenu de la superficie du local. Le nombre d'enfants accueillis avoisine ce chiffre-là, aussi bien le matin que le soir.

Il en est de même au restaurant scolaire où, compte tenu des conditions d'accueil (locaux et services de la Résidence Les Cyclamens). Aller au-delà de l'accueil actuel signifiera créer des conditions importantes pour la commune, à la fois en termes de personnel et de locaux.

La commission laisse ces deux structures dans un bon état de fonctionnement. L'employée responsable de la structure suit des formations régulières et prend sa mission au sérieux. Un remplacement est à prévoir pour la rentrée prochaine, en raison du départ à la retraite d'une ATSEM. Une possibilité de remplacement par une autre employée communale existe.

Commission Fleurissement – Cimetière (P. PILLON) :

André HABERLI informe le Conseil que le problème de la sépulture Stoecklin est en voie de règlement.

Concernant le fleurissement, Patricia PILLON remercie les employés communaux pour le travail accompli.

Centre communal d'action sociale (C. BOUCHER) :

Christine BOUCHER explique que le CCAS s'est réuni le 27/02/08 pour approuver son compte administratif 2007 et voter son budget primitif 2008. Il a également approuvé le projet de convention de partenariat entre la Résidence les Cyclamens, la commune et le CCAS. Il a laissé le soin au nouveau CCAS d'organiser le repas des Anciens.

Affaires intercommunales (G. DALLEMAGNE) :

Georges DALLEMAGNE fait un bilan peu encourageant de la coopération intercommunale. Il regrette l'absence de cohésion et de cohérence entre les communes : les communes se disputent les commerces, les entreprises, les gendarmeries,... Il constate que la CCPG fonctionne mal. Sa déception est d'autant plus grande, que le suivi des dossiers exige beaucoup de temps, de travail, d'heures de réunion. Il met cependant à part le service Eau et Assainissement, ainsi que le service « Gestion des ordures ménagères, car ces secteurs, qui recouvrent des obligations légales, fonctionnent de manière satisfaisante.

SCOT : Georges DALLEMAGNE, lors de l'examen du budget 2008, a demandé, compte tenu du laconisme du projet, des précisions sur le budget affecté au Plan de déplacement urbain (= PDU). Il lui a été répondu que des crédits (210 000 €) avaient été prévus. Il s'agit cependant essentiellement de crédits d'études. Par contre sa demande quant au calendrier n'a pas reçu de réponse précise. Toutefois des expérimentations hors PDU seront possibles.

Enquête transport : les résultats de notre enquête ont été communiqués aux TPG, qui doivent calculer le coût de la mise en place de cette ligne, afin que la commune puisse aller négocier auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes. Georges DALLEMAGNE précise que les résultats de notre enquête sont relativement cohérents par rapport aux comptages de véhicules effectués par la DDE en 2004, bien que nous eussions réalisé cette enquête pendant une période de vacances scolaires dans le canton de Genève.

SIVOS : le chantier du gymnase va démarrer. Il devrait être mis en service pour la rentrée 2009, en même temps que l'ouverture du collège.

André HABERLI remercie les communes du SIVOS pour le travail fourni afin de faire avancer ce dossier.

Questions diverses

Chemin de Comboulevit : les travaux sont terminés. L'échange de terrain avec Patrick SALLET a été confirmé.

Don d'un piano : Monsieur Mimoun souhaite faire don d'un piano à la commune. Il s'agit d'un quart de queue de marque Gavot. Le Conseil municipal accepte ce don.

Matériel du CPI : il a été livré aux pompiers de Pougny.

Local des pompiers dans le bâtiment voirie : il a été officiellement affecté à l'Amicale des Pompiers.

Une Ecole pour Ouaga : la commune a subventionné ce projet. L'école a été construite. Le projet se poursuit par l'extension de l'école et la construction d'une cantine. Les subventions ont été bien utilisées.

André HABERLI remercie les conseillers municipaux et en particulier les adjoints.

Patricia AUBERTHIER regrette qu'aucune liste ne se soit constituée. André HABERLI de même, mais il considère que c'est aux Challaisiens d'assumer leurs responsabilités. Patricia AUBERTHIER comprend que les gens aient peur de s'engager alors qu'aucun élu actuel ne souhaite se réengager. Marielle PAILLARD trouve que ce fut une bonne expérience pour se rendre compte de ce qui se passe dans le village et connaître les habitants. Si elle a décidé d'arrêter ce n'est pas parce qu'elle regrette de s'être engagé à l'origine. Il est même possible qu'elle retente l'expérience dans quelques années. Bernadette GENDRA explique qu'elle est satisfaite de l'expérience, mais qu'après 10 ans au service à la commune elle souhaite seulement passer la main. Georges DALLEMAGNE souhaite s'arrêter car il aurait 75 ans à la fin du prochain mandat et veut se consacrer à d'autres activités. Pour lui, l'expérience, à l'échelon communal tout au moins, fut passionnante. Surmonter les divergences et les différences entre les conseillers fut parfois difficile, mais chacun a fait en sorte que cela fonctionne.

La séance est levée à 22h00.